



Présentation budgétaire 2012

19 décembre 2011

Conformément à la Loi sur les cités et villes, nous déposons le budget annuel et le Plan triennal d'immobilisations 2012-2014 selon les articles 473.1 et 474. 1, budget qui doit être en équilibre.

L'année 2011 a été pour le moins tumultueuse au plan économique. Si la fin de 2010 et le premier trimestre 2011 montraient des signes modestes de reprise économique, le problème des dettes souveraines des pays européens est venu compromettre cette fragile reprise au cours des trimestres suivants. Avant-hier c'était la Grèce, hier l'Italie, aujourd'hui l'Europe entière, demain qui sait? Comment cela a-t-il des impacts pour les municipalités du Québec? Évidemment, cela se reflète sur les projets des investisseurs et sur leurs intentions d'investissement. Cela affecte aussi les revenus d'intérêts des municipalités qui sont moindres d'année en année. De plus, cela a des impacts sur les rendements des fonds de retraite. Des rendements anémiques sur les placements obligataires et des rendements négatifs sur les placements en valeurs mobilières viennent plomber les rendements nécessaires pour provisionner les régimes de retraite des employés. Par exemple, au rendement positif du marché des actions canadiennes de 5,6 % au premier trimestre de l'année 2011 s'est succédé un rendement négatif de 5,2 % au deuxième trimestre et un rendement négatif de 12 % au troisième trimestre. À la mi-décembre, le marché des actions canadiennes aura perdu 14,1 % par rapport au début de l'année 2011. Depuis 2008, les marchés financiers subissent d'importants soubresauts. Néanmoins, sur le plan macroéconomique, le Canada et le Québec s'en tirent un peu mieux que l'ensemble des économies et connaissent quand même une croissance économique.

En contrepartie, la situation actuelle permet de bénéficier de conditions de crédit intéressantes. Ainsi, au cours des 2 dernières années, nous nous sommes concentrés à mettre en place les conditions nécessaires afin de consolider et développer notre parc industriel. Ces efforts, qui n'en sont qu'à leur début et qui se poursuivront dans les années à venir, commencent à produire des résultats. Des projets importants ont été annoncés récemment alors que d'autres

sont en voie de se conclure. Entre autres, Bombardier Transport a annoncé son intention de construire dans la nouvelle section de l'Écoparc industriel son nouveau centre de prototypage dans un bâtiment de certification LEED. Les Promenades Saint-Bruno ont annoncé la semaine dernière un programme majeur de rénovation de 100 millions \$. D'autres projets sont en gestation. Les conditions favorables qui existaient au début de l'année 2011 pour les investisseurs prévalent toujours. Les entreprises devront améliorer leur compétitivité et elles devront accélérer leurs investissements au cours des prochaines années. Saint-Bruno, compte tenu des espaces disponibles dans son parc industriel, de sa position géographique stratégique, de son milieu enviable, de son taux de taxation compétitif, est dans une position favorable pour recevoir des investissements de qualité sur son territoire. Ce développement s'effectuera par étape sur un horizon moyen à long terme.

Revenons-en à notre budget pour l'année 2012.

La présentation du budget de ce soir couvre les dépenses de la municipalité de Saint-Bruno et le financement par quotes-parts des activités reliées à l'agglomération de Longueuil, le Réseau de transport de Longueuil (RTL) et de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Les dépenses totales de la Ville de Saint-Bruno augmenteront de 1,88 % pour l'année 2012 par rapport à 2011, ce qui permettra d'offrir le même niveau de service aux citoyens.

Le budget total de la Ville de Saint-Bruno sera de 57 970 400 \$ en 2012, dont 53,8 % couvriront nos services locaux, 44,5 % les quotes-parts à l'agglomération et le RTL et 1,16 % pour la quote-part à la CMM.

Les dépenses de la Ville seront en hausse de 3,5 %, soit 1 053 400 \$, alors que les contributions régionales par quotes-parts, quant à elles, seront en légère baisse de 39 700 \$, soit - 0,15 % par rapport à 2011. **Au total, le budget de la Ville de Saint-Bruno augmentera de 1 068 900 \$, soit en hausse de 1,88 % en comparaison à 2011**, ce qui permettra d'offrir le même niveau de service aux citoyens.

Pour l'année 2012, nous devons assumer certaines dépenses incontournables qui influenceront la croissance de nos frais de fonctionnement :

- 1- Tout comme en 2011, la hausse de 1 % de la TVQ qui prendra effet le 1^{er} janvier prochain passera de 8,5 % à 9,5 %. Cette croissance de la TVQ représente une hausse de dépenses de 100 000 \$ pour les dépenses de biens durables et non durables ainsi que les contrats de la municipalité.
- 2- Chaque trois années, la loi exige qu'une évaluation actuarielle des régimes de retraite des employés soit effectuée. La dernière évaluation actuarielle déposée en 2011 a porté sur le déficit actuariel généré pour les années 2008 à 2010. Or, on connaît la

performance désastreuse des marchés financiers en 2008 alors que le TSX a été en baisse de 28,5 %, que les années 2009 et 2010 n'ont pas réussi à compenser. Compte tenu, entre autres, de l'augmentation continue de l'espérance de vie des participants, de l'âge de prise de la retraite et du contexte économique de bas taux d'intérêt qui prévaut, la cotisation (patronale et salariale) d'exercice, requise pour accumuler les prestations des prochaines années, nécessite une cotisation d'équilibre dans le régime. Le financement du déficit actuariel du régime de retraite des employés de la municipalité entraîne donc une augmentation de la cotisation d'équilibre patronale qui représente un déboursé additionnel de 265 600 \$ pour l'année 2012.

- 3- Le 1^{er} janvier 2012, la firme Société de contrôle d'animaux domestiques Saint-Hubert inc., qui assure le contrôle animalier sur le territoire de Saint-Bruno, cessera ses activités. Malgré nos recherches pour trouver une entreprise de remplacement, aucune entreprise ne s'est montrée intéressée à reprendre ce service aux mêmes conditions. Plusieurs villes de la Rive-Sud font face à la même situation. Elles devront se regrouper pour offrir de nouveaux services. Les nouvelles normes règlementaires, notamment la Loi sur la protection sanitaire des animaux et les pressions publiques entraînent de nouvelles exigences en matière de soins apportés aux animaux et de contrôle animalier et, par conséquent, cette activité ne pourra plus s'autofinancer comme auparavant. Pour l'année 2012, nous prévoyons un déboursé de 120 000 \$ à ce chapitre compte tenu de ces nouvelles exigences.

Ces trois éléments représentent une hausse de 485 600 \$ en 2012 sur une augmentation totale des coûts de 1 069 000 \$. Sans ces trois éléments, la croissance du budget de la Ville de Saint-Bruno serait de 1,03 % pour l'année 2012 par rapport à 2011.

Le processus budgétaire

Les responsables de nos services administratifs connaissent bien nos objectifs et nos orientations en matière de budget et ils ont préparé avec soin leurs prévisions budgétaires pour l'année 2012.

L'analyse a porté sur une revue complète de tous les éléments du budget et a donné lieu à une révision à la baisse de certaines demandes en distinguant entre les activités essentielles, nécessaires ou souhaitables. Cette analyse se fait selon les principes que nous avons toujours retenus, soit le respect de la capacité de payer des citoyens, la rigueur, l'efficacité, la performance.

Le budget est ensuite présenté, analysé et revu par un groupe de citoyens de Saint-Bruno qui forme la Commission des finances et du budget de la municipalité qui apportent leurs commentaires et suggestions.

Le budget 2012

Il faut distinguer deux types de dépenses dans le budget des dépenses de Saint-Bruno pour l'année 2012 : les dépenses qui sont pour les services de proximité envers les citoyens pour les compétences dites locales et qui sont rendus par la Ville de Saint-Bruno, et les dépenses pour des juridictions extérieures à Saint-Bruno et que nous devons assumer sous forme de quotes-parts, soit les dépenses d'agglomération auxquelles se rajoute la quote-part à la CMM.

Le budget total des dépenses pour toutes les juridictions confondues que la municipalité de Saint-Bruno devra assumer pour l'année 2012 sera de 57 970 400 \$, en hausse de 1 068 900 \$ par rapport à l'an dernier (comparé à une hausse de 2 419 000 \$ en 2011), soit une augmentation de 1,88 %.

Le budget 2012 que nous vous présentons ce soir comprend les dépenses des trois juridictions administratives :

- la Ville de Saint-Bruno pour 31,2 \$ millions, soit 53,6 % du budget;
- l'agglomération de Longueuil et le RTL pour 26,4 \$ millions, soit 45,2 % du budget;
- la Communauté métropolitaine de Montréal pour 673 000 \$, soit 1,18 % du budget.

Les dépenses locales

Dans un premier temps, nous allons éclater la portion des dépenses locales selon chacun des services. Considérons donc les dépenses 2012 qui sont de notre compétence locale, soit 31,2 \$ millions.

Voici la répartition des dépenses locales pour l'année 2012.

Les dépenses de services de proximité aux citoyens, c'est-à-dire l'urbanisme, le service de génie, l'hygiène du milieu, qui comprend la cueillette des ordures, l'assainissement des eaux et l'approvisionnement de l'eau, les services de loisirs, de la culture et de la vie communautaire, les brigadiers scolaires, la voirie et les travaux publics, qui comprennent l'entretien du réseau routier, le déneigement, l'entretien des bâtiments, représentent 52 % du budget local de l'année 2012.

Les coûts d'administration qui sont constitués des dépenses du Conseil municipal, de la direction générale, du greffe, du service des ressources humaines, des communications, des technologies informationnelles et des finances représentent 10,1 % de l'ensemble des dépenses locales pour l'année 2012. L'augmentation de 160 000 \$ s'explique par une

augmentation des coûts au niveau des technologies de l'information de 34 300 \$ pour des renouvellements de licences et le développement de nouvelles applications, 32 500 \$ au service du greffe suite à l'absence de la greffière pendant l'année 2011 et 67 400 \$ au service des ressources humaines entre autres pour la relocalisation d'un employé à ce service.

Les charges sociales sont en hausse de 202 600 \$ et sont constituées des contributions de l'employeur. C'est à ce poste budgétaire que nous retrouvons les dépenses reliées à la comptabilisation du déficit actuariel du régime de retraite des employés de la Ville pour un montant de 265 600 \$. Les coûts reliés au déficit actuariel et des avantages sociaux futurs sont établis par les actuaires de la municipalité.

Pour ce qui est des dépenses communes, c'est dans ce poste que l'on retrouve les assurances, les frais de téléphonie, les frais de poste et de courrier, d'impression de documents, de location de photocopieurs et d'imprimantes. Certains contrats sont venus à terme ou seront à renouveler. Les coûts de ces fournitures sont en augmentation et subissent la hausse de la TVQ et l'indexation des contrats, ce qui explique en bonne partie la hausse de 5,35 %.

C'est au chapitre de la sécurité publique qu'on retrouve la hausse de 120 000 \$ attribuable au nouveau service de contrôle animalier, d'où la hausse de 158 000 \$.

Les dépenses du service des travaux publics et de l'hygiène du milieu accaparent 33,1 % du budget local de Saint-Bruno. Les coûts de ce service sont relativement stables d'année en année.

Pour ce qui est du service des loisirs, l'augmentation de 130 000 \$ se justifie en bonne partie par 38 000 \$ pour l'augmentation d'activités proposées qui sont autofinancées, un montant de 25 000 \$ pour notre participation aux Jeux du Québec, 20 000 \$ en loyer à la Commission scolaire pour l'ajout de locaux et 45 000 \$ pour les heures de surveillance dans les parcs, au centre communautaire et au Centre Marcel-Dulude.

Tout comme nous l'avons déjà mentionné, à compter du 1^{er} janvier prochain, la TVQ augmentera de 1 % passant de 8,5 % à 9,5 %. Cette augmentation aura un impact de 100 000 \$ sur le budget 2012 de la Ville de Saint-Bruno tout comme en 2011.

Les dépenses reliées aux activités du service de la dette représentent 7 969 800 \$ en 2012, dont 5 377 100 \$ en remboursement de capital. Les activités de financement représentent 25,6 % du budget local comparativement à 25,9 % du budget de l'an dernier. Le coût de notre service de la dette ainsi que le remboursement de capital augmenteront de 85 400 \$ soit 1,08 % de plus en raison de nouveaux investissements réalisés dans notre communauté. En 2011, les coûts reliés au service de la dette avaient augmenté de 8,9 % et de 18,5 % en 2010. La baisse des taux d'intérêt et le programme de remboursement anticipé mis en place en 2009 produisent un effet à la baisse sur la gestion de notre dette

Depuis 2006 et jusqu'à la fin de 2012, nous aurons remboursé près de 34,1 millions \$ en capital sur la dette, dont 4,5 millions \$ en remboursements anticipés suite à l'adoption de notre Politique sur l'utilisation des surplus budgétaires, auxquels s'ajouteront plus de 700 000 \$ en 2012. C'est donc près de 35 millions \$ que nous aurons remboursé en maintenant le compte de taxes de façon assez stable.

Ce qui nous permet de traiter de l'état de la dette de Saint-Bruno. Au 31 décembre, la dette de Saint-Bruno, sous réserve de la vérification des auditeurs, sera de 69 142 000 \$. Cette dette se compose de 50 019 000 \$ de dettes à l'ensemble, de 16 335 000 \$ de dettes sectorielles et de 2 789 000 \$ de dettes assumées par des subventions. Seule la dette à l'ensemble de 50 millions \$ fait l'objet d'une imposition foncière à même le taux de taxes. Les dettes sectorielles sont assumées par les riverains et la dette subventionnée est assumée par les gouvernements et organismes subventionnaires. Selon nos projections, la dette à l'ensemble devrait atteindre 52 800 000 \$ à la fin 2012.

Le coût du service de la dette (remboursement du capital et des intérêts) représente donc 13,75 % de notre budget total. En tenant compte de notre quote-part de la dette à l'ensemble dans l'agglomération, le taux de dette de la Ville de Saint-Bruno par rapport au budget total sera de 17,9 %, bien en deçà de la norme de 25 % dans les municipalités.

La dette à l'ensemble représente au début de l'année 2012 1,41 % de la valeur foncière totale de la Ville de Saint-Bruno et se compare très positivement à la moyenne des villes du Québec qui se situe à 2,75 %.

L'ensemble de ces coûts porte la hausse des dépenses locales de la Ville de Saint-Bruno en 2012 à 3,5 %, soit 1 053 400 \$. Si on fait abstraction du montant requis de 100 000 \$ pour l'augmentation de la TVQ, du montant de 265 600 \$ pour le déficit actuariel et de la somme de 120 000 \$ requise pour le contrôle animalier, **l'augmentation totale des dépenses serait de 583 300 \$ ou de 1,89 % au lieu de 3,5 %**. En fait, ces trois éléments représenteront plus de 45 % de l'augmentation prévue des dépenses en 2012.

Dépenses par quote-part

Depuis 2008, la Ville de Saint-Bruno doit taxer elle-même les dépenses d'instances régionales sous forme de quotes-parts à l'agglomération de Longueuil, au Réseau de transport de Longueuil et à la Communauté métropolitaine de Montréal.

Ces dépenses par quotes-parts doivent être perçues par la Ville de Saint-Bruno à même notre compte de taxes et représentent cette année 26,4 millions \$, soit 45,6 % du budget total de la Ville.

Les dépenses par quotes-parts seront en légère baisse de 39 700 \$ par rapport à l'an dernier.

Pour ce qui est des prévisions budgétaires de ces instances, les dépenses totales de l'agglomération augmenteront de 7.5 millions \$, soit 3,2 % en 2012, alors que les contributions municipales au RTL augmenteront de 618 000 \$, soit de 0,95 %.

Malgré l'augmentation des dépenses de 7,5 millions \$ à l'agglomération et de 618 000 \$ des contributions municipales du RTL, l'effet sera pratiquement neutre sur les quotes-parts que la Ville de Saint-Bruno devra assumer pour ces organismes en 2012. L'effet de l'augmentation des dépenses de l'agglomération produira une baisse de 53 000 \$ de notre quote-part, soit 0,89 %. Cette faible baisse est principalement attribuable à trois facteurs : 1. une réduction de 118 000 \$ des coûts reliés aux litiges de la vie commune sous Longueuil II pour la période 2002 à 2005 par rapport à l'an dernier. Au fur et à mesure que les poursuites et contestations sont réglées dans le temps, le coût de ces réclamations diminuera d'année en année; 2. la faiblesse relative du développement sur le territoire de Saint-Bruno par rapport à celui des autres villes de l'agglomération de Longueuil, ce qui réduit le potentiel fiscal de notre richesse foncière dans l'ensemble de l'agglomération, et 3. par une affectation de surplus de 1,7 million \$ à la réduction de la taxation d'agglomération.

Toutefois, on se rappellera qu'en 2011 notre quote-part à l'agglomération avait augmenté de 5,3 % et, de plus, nous avons été mis fortement à contribution dans les années précédentes (8 % de hausse en 2009). Il est difficile de stabiliser cette importante partie de notre équation budgétaire d'année en année.

Pour ce qui est du RTL, l'augmentation des contributions municipales ne sera que de 0,5 % en 2012 principalement en raison de l'encaissement de la taxe spéciale de 1,5 ¢ le litre d'essence dans les revenus 2012 du RTL. La répartition de la contribution municipale du RTL selon les quotes-parts par potentiel fiscal dans l'agglomération a le même effet pour Saint-Bruno que pour les dépenses d'agglomération, soit une légère baisse de 20 000 \$.

À l'avant-dernière ligne apparaît un montant de 359 900 \$ sous la désignation affectations. Il ne s'agit pas d'une dépense en soi, mais d'une particularité de la comptabilité municipale. Les directives du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) nous imposent d'identifier à titre de dépenses les revenus provenant des compensations des carrières et sablières pour l'entretien des routes afin de les affecter à un fonds réservé à cet effet pour 305 000 \$. À cela se rajoute la ristourne des assurances de

50 000 \$ que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) rembourse à la municipalité. On retrouve dans la section des revenus la contrepartie de ces affectations. L'effet net de ces deux affectations est de zéro et ces sommes n'ont aucun impact sur la taxation.

Dans l'ensemble, les dépenses attribuables aux quotes-parts atteindront 26,5 millions \$ en 2012 soit une baisse de 0,15 % par rapport à 2011 principalement en raison de la répartition selon le potentiel fiscal entre les villes liées de l'agglomération.

Dépenses par objet

Retenons parmi les principales variations par rapport à 2011 :

- La hausse de près de 3,5 %, soit 346 100 \$, au chapitre de la rémunération s'explique par l'augmentation salariale des employés qui est en moyenne de 2,25 % et les coûts de système, soit les avancements d'échelon chez le personnel n'ayant pas atteint le maximum de leur classe.
- 224 600 \$: l'écart au chapitre des charges sociales est attribuable à la comptabilisation de 265 600 \$ pour combler le déficit actuariel du régime de retraite, à l'évolution de la masse salariale et de la comptabilisation des avantages sociaux futurs selon les données fournies par nos actuaires, ce qui donne une augmentation de près de 8,0 %.
- 153 900 \$ d'augmentation dans les services professionnels, principalement attribuable à la prévision de 120 000 \$ pour le nouveau service de contrôle animalier.
- 95 100 \$: l'augmentation au chapitre de la catégorie biens non durables est principalement due à l'augmentation de la TVQ de 1 % à compter du 1^{er} janvier 2012.
- 174 200 \$ au chapitre des autres dépenses pour des provisions de règlements de griefs, de litiges, de mauvaises créances et de contestations d'évaluation foncière pour 100 000 \$, 25 000 \$ pour la subvention aux Jeux du Québec et 13 000 \$ pour le programme Climat municipalité, des indexations de contrats et hausse de la TVQ.

En résumé, si nous avons à décrire en quelques lignes l'augmentation des dépenses de 1 053 400 \$ pour l'année 2012, nous avons :

- 346 100 \$ pour les augmentations salariales;
- 265 600 \$ pour le déficit actuariel;
- 100 000 \$ pour la hausse de la TVQ;
- 120 000 \$ pour le nouveau service de contrôle animalier;
- 85 000 \$ pour l'augmentation du service de la dette;
- et il reste 150 189 \$ pour l'augmentation des autres dépenses, soit de 0,5 %.

Les revenus

Puisque nous devons déposer un budget en équilibre, les revenus doivent correspondre à la somme des dépenses.

En premier lieu, la répartition des revenus par source de revenus. On notera qu'à Saint-Bruno 74,7 % des revenus sont générés par la taxe foncière. Ce pourcentage passe à 83,2 % lorsqu'on inclut les revenus de tarification et de mutations foncières qui ont aussi comme base d'imposition la valeur foncière.

- 29,1 % de nos revenus en 2012 proviendront de la taxe générale foncière pour les activités de la Ville de Saint-Bruno, 45,6 % de taxe générale foncière pour le financement des quotes-parts (agglomération, RTL, CMM), pour un total de 74,7 %.
- 24,7 % des revenus proviennent des taxes sectorielles relatives aux règlements d'emprunt assumés par les riverains, à la tarification, soit la tarification de services municipaux à même le compte de taxes ainsi que la tarification des services particuliers, des revenus de taxes locales telles que les droits sur les mutations immobilières, les frais perçus pour l'émission de permis, les sommes perçues pour les activités de loisirs, les contraventions et des revenus provenant des transferts gouvernementaux et des en-lieu de taxes.

Les principales variations par rapport à 2011 par catégorie de revenus. Nous reviendrons sur la taxe générale foncière du premier bloc un peu plus loin.

Les taxes sectorielles aux riverains sont attribuables au financement des règlements d'emprunt selon le calendrier des échéances des remboursements.

Au chapitre tarification, la hausse de 277 300 \$ en revenus provient l'augmentation des tarifs pour couvrir les coûts de l'augmentation de la TVQ et l'indexation des coûts des contrats.

L'augmentation de 415 600 \$ des transferts gouvernementaux provient principalement d'une contribution de Recyc-Québec pour la collecte sélective.

Revenons donc à la taxe générale foncière. Il s'agit de l'opération résultant de l'addition des autres sources de revenus pour équilibrer l'ensemble des dépenses de la municipalité. Compte tenu des autres sources de revenus, nous devons taxer une somme supplémentaire de 725 000 \$ en 2012 pour être en mesure de déposer un budget en équilibre. Nous verrons dans la prochaine étape comment cela se traduira au niveau du compte de taxes municipal pour l'année 2012.

Pour ce qui est de la ligne affectation de réserves au montant de 359 900 \$, nous avons couvert cette question un peu plus tôt lors de l'analyse des dépenses, il s'agit de la contrepartie en termes de revenus.

La taxation et la tarification

Abordons maintenant l'impact que ces données auront sur votre compte de taxes global en 2012.

L'évaluation

D'abord un mot sur l'évaluation foncière. Les services de l'évaluation relèvent de la compétence de l'agglomération de Longueuil.

La valeur de votre propriété aux fins de la taxation en 2012 est la même que celle utilisée en 2010 et en 2011 à moins qu'il y ait eu des améliorations à votre propriété qui en auraient fait augmenter la valeur.

Les taux de taxes

Le tableau suivant vous indique les nouveaux taux de taxes pour l'année 2012 selon chacune des catégories d'immeubles taxables à Saint-Bruno.

Taux par 100 \$ d'évaluation

Catégorie	2011	2012	Écart
Résidentielle unifamiliale et plex	0,7311 \$	0,7409 \$	1,34 %
6 logements et plus	0,7824 \$	0,7933	1,39 %
Terrain vague desservi	1,4621 \$	1,4816 \$	1,33 %
Commerciale	2,565 \$	2,614 \$	1,91 %
Industrielle	2,491 \$	2,539 \$	1,91 %
Exploitation agricole enregistrée	0,7311 \$	0,7409 \$	1,34 %

La tarification

La tarification totale atteindra en 2012 621 \$ contre 602 \$ l'an dernier pour le secteur résidentiel, en hausse de 19 \$ par rapport à l'an dernier et elle se répartit ainsi :

- Le tarif de l'eau potable sera porté à 200 \$. L'augmentation de 8 \$ reflète les coûts de l'acquisition de l'eau potable et des infrastructures servant à son acheminement selon la formule de répartition des coûts de Longueuil : 50 % des coûts de l'eau sont déterminés par le volume d'eau utilisée sur le territoire de Saint-Bruno, l'autre 50 % des coûts est déterminé par le calcul au potentiel fiscal. Certains des équipements relatifs à la production de l'eau des usines nécessitent de nouveaux investissements ce qui engendre des coûts à la hausse pour la production de l'eau (+ 3,1 %).
- Le tarif relatif à la cueillette et l'élimination des déchets domestiques sera fractionné en deux à compter de cette année. Le tarif pour la cueillette des déchets et des résidus verts sera de 254 \$ et le tarif pour la collecte sélective sera de 71 \$ totalisant 325 \$ contre 315 \$ l'an dernier: l'augmentation de 10 \$ reflète l'ajustement des contrats à l'Indice des prix à la consommation (IPC) et la hausse de 1 % de la TVQ.
- 96 \$: Finalement, une hausse de 3 \$ est prévue pour l'assainissement des eaux, hausse qui reflète nos coûts d'opération et qui tient compte du volume provenant du territoire de Saint-Bruno et de la hausse de la TVQ.

Les tarifs pour les secteurs commercial et industriel passent de 717 \$ à 740 \$, en hausse de 23 \$ par rapport à l'an dernier pour les mêmes motifs.

La hausse moyenne des tarifs sera de 3,2 %.

Le compte de taxes

Nous voici à la consolidation de toutes ces données pour en arriver à déterminer le compte de taxes 2012, par le calcul de l'impact des différentes mesures que nous venons d'annoncer.

Dans ce tableau, nous avons retenu l'exemple de la maison type que nous suivons depuis près d'une dizaine d'années, soit la maison d'une valeur de 286 066 \$.

En tenant compte de l'augmentation des dépenses prévues pour l'année 2012, **le compte de taxes de la maison type augmentera de 46,90 \$**, passant de 2 693 \$ en 2011 à 2 740 \$ pour l'année 2012, **soit une augmentation de taxes de 1,74 %**. Compte tenu des différents défis budgétaires auxquels nous devons faire face et que nous venons d'énumérer, **il s'agit là d'une augmentation plus qu'acceptable et qui se situera en deçà de l'augmentation des prix à la consommation de 3,0 % cette année et conforme à notre engagement.**

Soulignons qu'au niveau des catégories des immeubles commerciaux et industriels, le taux de taxes augmentera de seulement 1,91 % alors que le compte de taxes moyen ne devrait pas excéder 2,1 %. Saint-Bruno conservera sa position très concurrentielle dans la taxation tant sur le plan résidentiel que commercial et industriel.

Vous ne recevrez qu'un seul compte de taxes puisque depuis 2008 nous sommes les percepteurs des quotes-parts provenant de l'agglomération. La taxation de chacune des juridictions y sera clairement identifiée.

Le compte de taxes sera envoyé au début du mois de février et il pourra être acquitté en 4 versements avec un intervalle de 60 jours entre les paiements. Le compte est payable 30 jours après l'envoi du compte. Un solde impayé portera intérêt de 12 %.

Le plan triennal d'immobilisations

Nous déposons ce soir, en même temps que les prévisions budgétaires, le plan triennal des immobilisations pour les trois prochaines années.

Au Québec les municipalités sont responsables de près de 60 % des investissements publics. Cette charge représente un défi majeur pour les municipalités et les contribuables tant en termes d'investissements qu'en coûts de fonctionnement, d'entretien, de réparations et de renouvellement de ces infrastructures. Cela exerce une pression financière importante sur le budget des revenus des municipalités qui ne peuvent compter que principalement sur la taxe foncière (on l'aura vu plus tôt, Saint-Bruno dépend à 83 % de la taxe foncière dans ses revenus) pour face à ces engagements financiers contrairement aux gouvernements fédéral et provincial qui eux peuvent compter sur des entrées fiscales dont les villes ne disposent pas.

Les programmes de stimulation économique mis en place par les gouvernements ont été reconduits en 2012 de sorte que nous pourrions bénéficier de subventions pour continuer de réparer nos infrastructures existantes. Compte tenu de ces programmes et des taux d'intérêt avantageux, la Ville de Saint-Bruno préfère se prévaloir de ces programmes de subventions plutôt qu'attendre que les infrastructures se détériorent davantage et avoir à procéder à leur réfection à des coûts plus élevés lorsque les frais de financement seront plus élevés et que les programmes de subventions seront terminés.

Je tiens à vous rappeler qu'un plan triennal d'immobilisations représente les intentions générales à l'égard des investissements qui pourraient être réalisés sur notre territoire au cours des trois prochaines années.

Chacun des projets qui se réaliseront concrètement devra faire l'objet d'une adoption spécifique par résolution à une réunion formelle du Conseil municipal.

Nous prévoyons pour Saint-Bruno des investissements de près de 67,6 millions \$ au cours de trois prochaines années.

Nous nous intéresserons plus particulièrement ce soir aux projets qui toucheront l'année 2012, où nous prévoyons des investissements de l'ordre de 17,7 millions \$. Nous prévoyons que la part de la municipalité dans ces projets, c'est-à-dire la part des investissements à caractère public qui sera financée par l'ensemble des contribuables, atteindra 8,4 millions \$ au cours de la prochaine année. Le PTI ne tient pas compte des projets à caractère privé résidentiel, commercial ou industriel.

Parmi les grands projets, nous prévoyons en 2012 réaliser les travaux suivants :

- Au niveau des grands travaux de voirie:
 - La reconstruction du boulevard Clairevue entre les rues Cadieux et Deslières pour 4,3 millions \$;
La reconstruction de la rue des Cèdres entre les rues Beaumont et des Pommiers, pour 1,9 million \$;
 - La réfection du rang des Vingt pour 2,2 millions \$;
 - La suite de notre programme de réfection de la chaussée de certaines rues à raison de 1 000 000 \$ par année pour une troisième année consécutive;
 - Une étude visant la réfection de la rue Beaumont entre les rues de Montarville et de Boucherville;
 - La construction d'une nouvelle rue au Sommet-Trinité pour 2,0 millions \$, projet entièrement financé par le promoteur;
 - Le financement d'études et préparation de plans et devis pour la réfection des rues Beaumont et Grand Boulevard Est.

- Plusieurs travaux d'infrastructures urbaines dont :
 - La réhabilitation du ruisseau du Moulin pour une somme de 2,0 millions \$;
 - La réfection d'une conduite d'égout près de la route 116 pour 800 000 \$;
 - Le prolongement de l'aqueduc sur le rang des Vingt-Cinq pour 500 000 \$;
 - L'amélioration des postes de surpression d'eau pour les stations de Boucherville et des Hirondelles pour 800 000 \$;
 - L'amélioration aux infrastructures des barrages pour 300 000 \$.

- Au niveau des acquisitions des équipements :
 - La poursuite du programme de remplacement de quelques-uns de nos équipements lourds et matériels roulant pour le service des travaux publics.

- Au niveau des bâtiments et des parcs :
 - Des études et plans et devis pour la réfection de bâtiments municipaux (bibliothèque et bâtiments administratifs);
 - L'achat d'une génératrice au Centre Marcel-Dulude afin de répondre aux urgences, 100 000 \$;
 - Ainsi que divers autres projets de moindre envergure touchant les parcs et les travaux publics, dont la relocalisation du parc canin aux frais du promoteur.

Comme nous l'avons soulevé au cours des dernières années, nous avons effectué une analyse de notre patrimoine et nous devons constater que plusieurs de nos équipements collectifs ont atteint la limite de leur vie utile ou nécessitent plusieurs améliorations ou remplacements.

Le Plan triennal d'immobilisations sert donc à identifier ces projets et au cours des prochaines années nous devons entreprendre des travaux majeurs à nos équipements et à nos bâtiments municipaux. Il va de soi qu'une des conséquences sera qu'il faudra continuer d'investir des deniers publics supplémentaires pour effectuer ces travaux. Nous répétons ce message d'année en année et nous le faisons à nouveau cette année. Nous améliorons notre patrimoine, mais il faut poursuivre ces investissements pour se remettre à niveau. Nous assumons entièrement cette responsabilité dans une perspective où ces travaux sont nécessaires au maintien du patrimoine des citoyens de Saint-Bruno et que nous ne souhaitons pas transmettre à une autre génération des installations vétustes et défectueuses qui seraient encore plus coûteuses à réhabiliter. Il est donc évident que cela aura un impact sur nos frais de financement futurs, mais il s'agit d'investissements à long terme pour notre communauté. Il serait irresponsable de notre part de ne pas procéder à ces travaux majeurs d'autant que nous pouvons bénéficier d'importants programmes de subventions de la part des gouvernements dans les dernières années et d'autant plus que le contexte de taux d'intérêt est avantageux en ce moment pour le financement de ces travaux. C'est donc l'engagement que nous avons pris et nous comptons le maintenir.

John F. Kennedy disait « *The time to repair the roof is when the sun is shining* », « c'est lorsque le soleil brille qu'il faut réparer son toit ». En d'autres termes, il faut faire les choses lorsque les opportunités se présentent. Se cantonner dans un état de procrastination comme certains le suggèrent serait irresponsable de notre part.

Conclusions

Voilà qui complète la présentation du budget pour l'année 2012. Notre objectif a toujours été de respecter la capacité de payer de nos contribuables. Nous vous présentons un budget de dépenses qui est en équilibre par rapport à nos revenus.

En général, ce que nous avons pu constater à ce jour dans d'autres municipalités, les budgets municipaux augmentent dans l'ensemble de plus ou moins 4 % pour l'année 2012. L'augmentation des taxes se situe dans une fourchette de 1,7 % à 3,3 %.

Dans les circonstances, une hausse de taxes pour la maison type de 1,74 % constitue une augmentation responsable et bien en deçà de l'augmentation des prix à la consommation de 3,0 %.

Mais ce qui importe pour nos concitoyens, c'est que la municipalité soit en mesure d'offrir des services de qualité au meilleur coût possible et être compétitive à l'égard des taxes des autres villes qui nous entourent.

Le 28 novembre dernier, le journal La Presse publiait sous le titre *Les taxes municipales explosent au Québec* une analyse du journaliste Pierre-André Normandin sur l'évolution des comptes de taxes de l'ensemble des villes du Québec entre 2006 et 2011 en comparaison à l'évolution de l'inflation entre 2006 et 2011. En moyenne au Québec, la hausse de l'avis d'impôt foncier moyen a été de 19 % contre une inflation de 10,4 %. À Montréal la hausse depuis 2006 a été de 16,6 %, de 19,9 % à Longueuil, de 18,3 % à Laval, de 19,7 % à Québec.

À Saint-Bruno, selon cette analyse, la hausse de l'impôt foncier durant cette période a été de seulement 6,4 %.

Nous avons recensé l'évolution de la hausse de l'impôt foncier dans toutes les municipalités d'une population supérieure à 15 000 habitants au Québec au cours de cette période. Comme vous pourrez le constater, dans toutes les catégories de municipalités, la ville de Saint-Bruno se classe toujours à moins du tiers de la hausse moyenne de l'augmentation de l'impôt foncier quelque soit la taille des municipalités. Dans les 65 villes répertoriées, la moyenne des hausses est de 18,6 % contre 6,4 % à Saint-Bruno.

En fait sur les 65 villes les plus importantes au Québec, Saint-Bruno se classe au septième rang pour la plus basse augmentation de l'impôt foncier depuis 2006.

Voilà le message que nous envoyons à la population. Nous avons pris l'engagement de gérer les fonds publics avec rigueur, à respecter la capacité de payer de nos concitoyens et à maintenir le compte à l'intérieur de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation. Nous avons fait de notre objectif en matière de gestion des finances publiques d'être parmi les villes en tête du palmarès dans le contrôle des dépenses et d'offrir à notre population des services de qualité, des programmes intéressants, des activités structurantes qui répondent à leurs aspirations.

C'est une étude indépendante qui le confirme. D'année en année, Saint-Bruno se démarque dans sa performance au niveau de la gestion des fonds publics. Quoiqu'en disent certains détracteurs, les citoyens ont une des villes les mieux gérées au Québec. Et ce, malgré que nous devons défrayer une contribution régionale de 45,6 % contre une moyenne de 23 % pour les villes qui nous entourent et qui ne font pas partie d'une agglomération.

Cette analyse du journal La Presse confirme la revue des comptes de taxes que j'effectue chaque année. Dans les 53 villes que j'étudie, la ville de Saint-Bruno a un des comptes de taxes le moins élevé au Québec. Pour l'année 2011, le compte moyen de taxes à Saint-Bruno est inférieur de 20 % par rapport aux villes analysées.

Cette constatation vaut autant pour ce qui est de l'impôt foncier résidentiel que pour l'impôt foncier sur les immeubles commerciaux et industriels ce qui procure à notre ville un attrait tant pour les familles que pour les investisseurs commerciaux et industriels.

Remerciements

Je veux remercier tous les directeurs et les chefs de service qui ont travaillé à la réalisation de ce budget en tenant compte des objectifs que nous nous étions fixés. Je les remercie de leur collaboration et des efforts qu'ils déploient dans la gestion de leurs services. Je sais que nous ne rencontrons pas toujours toutes leurs propositions et suggestions qu'ils nous font. Mais nous devons tenir compte de l'ensemble des demandes et de l'équilibre budgétaire à atteindre.

Je veux aussi remercier les membres de la Commission des finances et du budget pour leur apport à l'étude et l'analyse du budget. La Commission s'est réunie à cinq reprises durant l'année pour discuter tant le budget de l'année 2011 que celui de 2012 et effectuer divers travaux de planification. Les membres de cette Commission possèdent une forte d'expérience en gestion financière municipale et leur contribution nous est précieuse. Leur apport est très apprécié et je m'en voudrais de ne pas souligner leur contribution certains d'entre eux étant présents ici ce soir : monsieur Adrien Desautels, président de la Commission, monsieur Denis Dulude, monsieur Paul Perreault, monsieur Pierre-Paul Léger, monsieur Louis Mercier, auxquels s'adjoignent madame Hélène Hamelin et monsieur Roger Robitaille, notre directeur des

finances et trésorier, et ainsi que des membres de son équipe, mesdames Josée Normandeau et Amélie Fafard.

Enfin, je veux souligner et remercier la contribution à la préparation du budget de madame Hélène Hamelin et de Roger Robitaille ainsi que tout le personnel du service des finances (madame Normandeau, madame Fafard, et tout le personnel du service des finances) qui ont participé à la mise à jour de nos systèmes financiers et préparer les budgets pour l'année 2012. Ces dernières semaines ont été exigeantes et des plus remplies pour ce service. Le congé des Fêtes sera bien mérité.

La réussite dans la préparation d'un budget c'est une affaire d'équipe et monsieur Benjamin a réussi à créer une véritable équipe à tous les niveaux de l'organisation qui partage sa vision d'une saine gestion des fonds publics et une vision du développement de la ville de Saint-Bruno dans l'objectif de respecter la capacité de payer de nos concitoyens.

La présentation budgétaire que nous avons utilisée ce soir sera sur le site Internet de la municipalité dans les jours qui suivent. De même le document prescrit par le MAMROT pour les prévisions budgétaires sera aussi disponible sur le site Internet de la ville dans les jours à venir.

Merci de votre attention.

Nous allons maintenant procéder à la période de questions du public relativement au budget de l'année 2012.

Denis Arpin, conseiller
Ville de Saint-Bruno-de-Montarville

20 décembre 2011